

## Appel à candidature pour inscription au Mastère Professionnel "Innovations en Horticulture" (MPIH) Année Universitaire : 2026-2027

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem annonce l'ouverture d'un **Mastère professionnel en "Innovations en Horticulture" (MPIH)**. Ce mastère permettra aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques, techniques et pratiques en horticulture moderne et durable. Le programme est conçu pour leur faciliter l'insertion professionnelle.

Cette formation est destinée aux candidats ayant un diplôme de licence en Sciences Agronomiques ou équivalent.

**Le dossier de candidature doit comporter :**

1. Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
2. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
3. Copies des relevés de notes des années d'études supérieures.
4. Lettre de motivation
5. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et des activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
6. Pour les professionnels : attestation de travail + CV
7. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
8. Une photo d'identité.
9. Copie électronique du dossier sur CD conforme au dossier papier.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 17 juin 2026**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISACM ou le cachet de la poste faisant foi.

- La liste des présélectionnés sera affichée le **26 juin 2026**.
- Les candidats présélectionnés doivent compléter leurs dossiers par le diplôme final (attestation de diplôme le cas échéant) au plus tard le **07 juillet 2026**.
- La liste finale des candidats retenus sera affichée au plus tard le **15 juillet 2026**.

**Directeur Général**  
Le Directeur de l'Institut Supérieur  
Agronomique de Chott-Mariem  
Pr. Rajouene MAJDOUB  
  


## Critères de sélection des étudiants

- Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.
- Le candidat doit être titulaire du diplôme de Licence Fondamentale, Professionnelle ou Nationale en sciences agronomiques ou formations équivalentes.
- Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire (non applicable pour les professionnels)
- Le classement des candidats sera fait en se basant sur un score sur 100 points, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score total: APC+ PC+ D - [M5 + M6]}$$

**APC\***: Adéquation Profil candidat/MPIH

**M5** : 06 points par redoublement

**PC**: Performance Candidat

**M6** : 03 points pour la 2<sup>ème</sup> session de contrôle

**D** : Dossier

### GRILLE DE SELECTION DES CANDIDATS

| APC   | PC= M1 + M2 + M3 + M4<br>65 points |                                |   |   | D<br>10 points                              |                            |
|---|------------------------------------|--------------------------------|---|---|---|----------------------------|
|   | M1                                 | M2                             | M3  | M4  | LM/E  | PD                         |
|   | Moyenne<br>1 <sup>ère</sup> LA     | Moyenne<br>2 <sup>ème</sup> LA | Moyenne<br>3 <sup>ème</sup> LA<br>(sans PPFE) | Activités<br>Professionnelles et<br>Formations<br>Complémentaires | Lettre de<br>Motivation +<br>Entretien oral | Présentation<br>du dossier |
| <b>Nouveaux diplômés</b>                    |                                    |                                |   |   |   |                            |
| 25 points                                   | 10 points                          | 25 points                      | 25 points                                     | 5 points  | 7 points                                    | 3 points                   |
| <b>Professionnels / Etudiants étrangers</b> |                                    |                                |   |   |   |                            |
| 25 points                                   | 5 points                           | 20 points                      | 20 points                                     | 20 points   | 7 points                                    | 3 points                   |

**\*Barème pour APC (Adéquation du profil du candidat):** 2,5 points / thématique

Arboriculture Fruitière

Irrigation

Cultures Maraîchères

Protection des plantes

Floriculture / Cultures Ornementales

Cultures *industrielles*

Agronomie

Valorisation des produits et sous-produits

Fertilisation

Economie agricole

- Les candidats retenus doivent avoir au moins un score de **60 points**. (non applicable pour les professionnels et étudiants étrangers)

- La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

**Directeur Général**

Le Directeur de l'Institut Supérieur  
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouene MAJDOUB

